

Francais - Hamidullah Le Coran traduction en langue francaise

أَسْكِنُوهُنَّ مِمَّنْ حَيْثُ سَكَنْتُمْ مِّنْ وُجْدِكُمْ وَلَا تُضَارُّوهُنَّ لِتُضَيِّقُوا عَلَيْهِنَّ وَإِن كُنَّ
أُولَاتٍ حَمَلٍ فَأَنْفِقُوا عَلَيْهِنَّ حَتَّىٰ يَضَعْنَ حَمْلَهُنَّ فَإِن أَرْضَعْنَ لَكُمْ فَآتُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ
وَاتَمِّرُوا بَيْنَكُم بِمَعْرُوفٍ وَإِن تَعَاَسَرْتُم فَاَسْتَرْضِعْ لَهُ أُخْرَىٰ

Et faites que ces femmes habitent où vous habitez, et suivant vos
moyens. Et ne cherchez pas à leur nuire en les contraignant à vivre à
l'étroit. Et si elles sont enceintes, pourvoyez à leurs besoins jusqu'à ce
qu'elles aient accouché. Puis, si elles allaitent [l'enfant né] de vous,
donnez-leur leurs salaires. Et concertez vous [à ce sujet] de façon
convenable. Et si vous rencontrez des difficultés réciproques, alors, une
autre allaitera pour lui.